

SIMPLIFIEZ-VOUS LE TRI !

TOUS VOS EMBALLAGES SE TRIENT

à partir du 1^{er} décembre

LES PLASTIQUES



LES MÉTAUX



Tous les emballages ménagers en plastique se trient : Bouteilles, bidons, flacons, mais aussi barquettes, pots, sacs, films ...
Emballages alimentaires mais aussi produits d'entretien et de salle de bain.

Triez les emballages et aussi vos petits métaux : capsules, opercules, bouchons, feuilles d'aluminium, tubes ...

Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider

BRIQUES ET EMBALLAGES EN CARTON

Triez tous vos emballages, cartonnettes et briques alimentaires.

Attention, les cartons bruns sont à apporter en déchèteries.



DESTINATION POINTS D'APPORT VOLONTAIRE !

PAPIERS

Tous les papiers se trient et se recyclent : enveloppes, journaux, magazines, revues, cahiers...

VERRE

Le verre se recycle à l'infini : uniquement les bouteilles, bocaux et pots en verre

RETROUVEZ LA LOCALISATION
DES POINTS D'APPORT
VOLONTAIRE DU TERRITOIRE
DE L'ARC MOSELLAN SUR
www.arcmosellan.fr/pav

TEXTILES, LINGE DE MAISON, CHAUSSURES

Y compris troués et tachés à condition d'être propres et secs, conditionnés en sac

UNE QUESTION ?
UN DOUTE ?

RENDEZ-VOUS SUR NOTRE
FOIRE AUX QUESTIONS :

www.arcmosellan.fr/recyclable-ect

N'HÉSITEZ PAS À NOUS SOLLICITER POUR TOUTE AUTRE QUESTION

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ARC MOSELLAN
dechets@arcmosellan.fr - 03 82 83 21 57
www.arcmosellan.fr

CITEO

